



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

MINISTÈRE
DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF

MINISTÈRE
DE L'ARTISANAT,
DU COMMERCE ET DU TOURISME

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
BUREAU RESEAUX DE L'ACTION SOCIALE
18, AVENUE LEON GAUMONT – VALMY 123
75977 PARIS CEDEX 20

Paris, le **20 DEC. 2013**

NOTE POUR

Mesdames et Messieurs les présidents des conseils départementaux de l'action sociale

Objet : Orientations pour 2014 pour l'action sociale ministérielle

- P.J. :**
- budget 2014 ;
 - synthèse de l'enquête nationale sur la restauration ;
 - relevé de conclusions du groupe de travail sur la restauration du 28/11/2013 ;
 - fiche présentant le CESU 7/12 ans ;
 - fiche relative au fonctionnement du CDAS ;
 - fiche relative au fonctionnement du BIL (budget d'initiative locale).

Vous avez accepté, en votre qualité de chef de service, d'exercer la fonction de président du conseil départemental d'action sociale et de relayer ainsi, au plus près des agents, la politique ministérielle d'action sociale.

La présente note vise à vous donner les éléments de contexte et d'orientation généraux destinés à vous guider dans l'exercice de cette fonction.

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1 – LES MOYENS FINANCIERS SONT MAINTENUS

Les crédits destinés aux politiques d'action sociale et de santé et sécurité au travail sont inscrits dans le programme 218 – conduite et pilotage des politiques économiques et financières.

Leur montant dans le PLF 2014 (hors masse salariale) s'élève à 183 M€ dont 162,57 M€ pour l'action sociale et un peu plus de 20 M€ pour la santé et sécurité au travail. Dans un contexte budgétaire rigoureux, ce montant confirme encore une fois, la volonté des ministres de conserver un haut niveau de prestations d'action sociale.

Avec le concours des directions et en comptabilisant la masse salariale de l'ensemble des personnels qui contribuent à l'action sociale (réseaux des délégations, service social, correspondants sociaux,...), c'est près de 250M€ que les MEF consacrent chaque année à l'action sociale ministérielle.

Le montant global des crédits affectés aux budgets d'initiative locale (BIL)¹ est maintenu au même niveau depuis 4 ans, malgré la baisse significative des effectifs intervenue pendant cette période. Afin d'expérimenter une déconcentration accrue de la gestion des moyens et des prestations, ce budget est en outre, abondé des crédits consacrés à l'équipement des coins repas, calculés sur la base des consommations constatées au cours des trois dernières années (voir point 3.1 de la présente note).

Vous trouverez, en annexe, le document de présentation de ce budget qui a été soumis au CNAS, le 5 décembre 2013.

1. 2 – LE RÉSEAU CONTRIBUERA À L'EFFORT DE RÉDUCTION DES EMPLOIS DANS UN CADRE D'EMPLOI RÉNOVÉ

En 2014, la direction des ressources humaines contribuera à l'effort de réduction des emplois. La diminution du plafond d'emploi s'inscrit dans les mesures globales de réduction des effectifs au sein des ministères économiques et financiers.

Comme l'an passé, les assistants de délégation dont la mise à disposition ne sera pas renouvelée, disposeront de l'année 2014 pour préparer le retour dans leur administration d'origine. Ils réintégreront dans leur résidence administrative et bénéficieront, s'ils le souhaitent, de formations.

Dans un contexte de resserrement des effectifs, un travail important a été réalisé tout au long de l'année 2013 pour adapter le cadre d'emploi et d'exercice des délégués de façon à permettre le maintien d'un réseau départemental, recentré sur ses missions prioritaires. Le travail d'élaboration d'un nouveau corps de doctrine (fiches relatives aux missions et à la doctrine d'emploi des délégués et des correspondants Chorus) sera parachevé en 2014 par la réécriture de l'arrêté du 15 janvier 2002 relatif à l'action sociale.

Des mesures d'accompagnement sont par ailleurs conduites (mise en place d'un véritable dispositif de continuité de service, travail sur les outils métiers et la formation).

1.3. - LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES SERA POURSUIVIE

Des mesures permettant d'alléger les procédures tout en les sécurisant, ont déjà été mises en œuvre en 2013 :

- les correspondants CHORUS (CC) ont désormais pris en charge la gestion budgétaire et comptable ; ils réunissent régulièrement les délégués et les secrétaires-animateurs ce qui favorise le travail en réseau et la diffusion des bonnes pratiques ;
- les CC passent également des marchés au plan départemental ou régional pour l'organisation des activités BIL ;
- le service des achats de l'Etat a signé une convention avec l'UGAP pour la fourniture de matériels de restauration ;
- un marché national de chèques cadeaux, culture, lecture,... a été passé pour faciliter l'organisation de l'arbre de Noël.

Le travail de mutualisation et de simplification des missions et des procédures sera poursuivi au travers de la dématérialisation des inscriptions des enfants aux séjours proposés par EPAF, opérationnelle dès les vacances d'hiver 2014. Les travaux de dématérialisation des demandes d'aides et de prêts servis par ALPAF seront également engagés.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les actions organisées à l'échelon local, le travail d'optimisation des procédures d'achat à l'échelon régional, sous la responsabilité des correspondants Chorus sera poursuivi.

Enfin, la recherche de meilleures synergies entre les délégations elles-mêmes ainsi qu'avec les associations locales (sections de l'ATSCAF- Association Touristique, Sportive et Culturelle des administrations financières-, associations de retraités) sera recherchée.

¹ La répartition par département vous sera transmise ultérieurement.

2 – LES ORIENTATIONS 2014

Le maintien à niveau constant des crédits consacrés à l'action sociale ministérielle réaffirme l'importance de cette politique, qui s'inscrit aujourd'hui, dans le cadre plus large des politiques menées en faveur de la qualité de vie au travail et de l'égalité professionnelle.

Les grands axes prioritaires que constituent la restauration, l'aide au logement et l'aide à la garde d'enfants restent d'actualité. L'action sociale doit toutefois aussi veiller à apporter un soutien particulier aux agents, actifs ou retraités, les plus fragiles.

2. 1 – LES TRAVAUX SUR LA RESTAURATION COLLECTIVE SERONT POURSUIVIS

Le travail engagé depuis 2012 sur les modalités de gestion des restaurants financiers doit se poursuivre, en liaison avec la DGFIP. L'enquête réalisée par les délégués en 2013 sur la cartographie et le fonctionnement des restaurants financiers devra faire l'objet d'une présentation dans chaque CDAS. La situation locale sera analysée au regard de la synthèse nationale de cette enquête. Des propositions locales pourront être faites dans le cadre des axes de travail arrêtés à l'issue du groupe de travail du CNAS sur la restauration tenu le 28 novembre 2013 (voir fiche et relevé de conclusions en annexe à la présente note).

Cette enquête a confirmé la nécessité d'une rationalisation passant notamment par la réduction du nombre d'associations gestionnaires et, à tout le moins, un effort de mutualisation entre les associations, notamment s'agissant des marchés passés avec les prestataires de restauration collective. Cette orientation s'inscrit dans le cadre général de l'effort de rationalisation des fonctions support des ministères économiques et financiers. Sa mise en œuvre sera définie en liaison avec les directions et selon un calendrier qui vous sera communiqué.

Dans ce cadre, le travail engagé pour améliorer les compétences techniques des délégués en matière de restauration se poursuivra avec le déploiement de formations spécialisées et l'élaboration d'un véritable référentiel métier.

2. 2 – UN ETAT DES LIEUX SUR LE LOGEMENT SERA RÉALISÉ DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

Par note en date du 4 novembre 2013, dont copie vous été transmise, il a été demandé aux délégués de programmer au cours du premier semestre 2014, la réalisation d'un état des lieux approfondi sur les conditions de logement des agents dans leur département. Cet état des lieux doit permettre de déboucher sur des propositions d'action concrètes et si nécessaire, permettre de mieux orienter la politique nationale de réservation. Il fera l'objet d'une présentation et d'un débat au CDAS qui pourra formuler des propositions.

2. 3 – UNE NOUVELLE PRESTATION D'AIDE À LA GARDE D'ENFANTS SERA EXPERIMENTÉE

Lors du CTM du 8 octobre 2013, les ministres ont validé, dans le cadre de la politique en faveur de l'égalité hommes/femmes, le principe d'un renforcement des aides à la garde d'enfant.

La politique ministérielle en la matière a été déployée jusqu'à présent sous la forme exclusive de réservations de places en crèche. Sans préjudice de cette politique qui sera poursuivie, une nouvelle prestation de type CESU préfinancé sera mise en place en 2014. Cette prestation qui a été présentée au CNAS, le 5 décembre 2013, sera ciblée sur la garde d'enfants de 7 à 12 ans, pour compléter la prestation interministérielle qui ne concerne que la tranche 0-6 ans (voir fiche jointe).

Le dispositif sera expérimenté, dans un 1^{er} temps, dans 3 régions (Ile de France, Rhône-Alpes, Nord-Pas de Calais) afin de mieux connaître la population des familles concernées et d'étalonner le barème de ressources.

L'extension sera définie en 2015, après avis du CNAS.

3. LE DIALOGUE SOCIAL LOCAL

3.1 – LE DIALOGUE AU SEIN DU CDAS SERA ÉLARGI AUX PRIORITÉS DE L'ACTION SOCIALE MINISTÉRIELLE

Les débats que vous conduisez au sein de vos CDAS, vous le savez, doivent permettre de restituer la politique ministérielle dans toute son ampleur, ses enjeux et ses orientations, au delà de la discussion des actions locales de convivialité, traditionnellement financées sur l'enveloppe des crédits BIL.

L'état des lieux qui sera réalisé sur le logement et les travaux sur la restauration collective, s'inscrivent dans cette perspective.

En 2014, l'avis du CDAS sera également formellement recueilli sur le programme d'équipement des coins repas du département.

Par ailleurs, une expérimentation sera menée dans quelques départements (93, 94, 69, 13) qui disposent de places en crèches. L'avis du CDAS sera demandé préalablement à toute décision de réservation supplémentaire, de renouvellement de marché ou d'abandon des réservations de places en crèche. Les crédits pour les réservations supplémentaires seront déconcentrés auprès de l'UO régionale correspondante.

Enfin, les actions pilotées par la direction des ressources humaines du secrétariat général et déployées localement par les délégués départementaux et le service social, telles que les actions de sensibilisation sur des thèmes d'intérêt général comme la diversité, l'égalité entre les hommes et les femmes, le handicap, la lutte contre le SIDA, seront également présentées au CDAS. Le cas échéant, elles pourront être adaptées au contexte local et bénéficier d'un financement sur le BIL.

Vous trouverez dans la fiche relative au fonctionnement du CDAS, les directives utiles, pour faciliter les travaux de cette instance.

3.2. - LE BUDGET D'INITIATIVE LOCALE (BIL) PERMET DE FINANCER DES ACTIONS LOCALES AU-DELÀ DES ACTIONS TRADITIONNELLES

Si les actions locales gardent bien sûr toute leur place, leur choix doit être réévalué chaque année pour déterminer les actions qui répondent le mieux aux besoins des agents de vos départements. Leur programmation doit par ailleurs intervenir dans des délais compatibles avec les délais de passation des marchés de prestation nécessaires.

Vous trouverez également jointe à la présente note, une fiche qui précise les axes et modalités des actions BIL, qui si elles relèvent bien sûr d'une libre initiative locale, doivent cependant s'inscrire dans les finalités de l'action sociale et les présentes orientations.

Ainsi, le programme d'équipement des coins-repas sera financé sur le BIL. Dans le cadre des orientations en matière de restauration collective, le BIL pourra également financer des actions adaptées au contexte local (enquête-qualité, par exemple).

Les programmes d'actions prendront en compte les agents les plus fragiles.

Notamment, et dans le prolongement des travaux conduits sur les aides pécuniaires, le service social devra être en mesure de proposer des consultations en économie sociale et familiale aux agents dont la situation le nécessite. Ces consultations seront financées dans le cadre du BIL et s'appuieront sur des conventions préparées par les conseillères techniques régionales, au niveau régional avec les organismes compétents.

Les actions de convivialité ont leur importance : elles doivent permettre de créer du lien social, notamment pour des agents isolés, et favoriser l'intégration des nouveaux agents. Compte tenu des contraintes évoquées précédemment, il convient cependant de veiller à ce que l'organisation et l'accompagnement de ces actions ne mobilisent pas de façon disproportionnée les équipes des délégations ; les formules « clés en main » seront donc à privilégier.

A cet égard, j'appelle votre attention sur le fait que s'il est envisageable, dans certains départements frontaliers, d'organiser des sorties dans un pays limitrophe, l'organisation de séjours à l'étranger, intégralement autofinancés par les participants relève du périmètre de l'association ATSCAF, qui est elle-même subventionnée sur le budget de l'action sociale, et non des délégations départementales de l'action sociale.

3.3. - LES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX ET LE SERVICE SOCIAL CONSTITUENT DES APPUIS POUR LES CDAS

Vous devez vous appuyer sur le délégué de votre département, à qui il appartient non seulement d'être force de propositions en matière d'actions locales mais également de rendre compte de façon régulière au CDAS de l'ensemble de l'activité déployée pour la mise en œuvre des grandes politiques nationales.

Une attention toute particulière doit être accordée au rapport d'activité du service social dont les modalités de présentation au CDAS sont à arrêter en liaison avec la conseillère technique régionale. En revanche, je vous rappelle que l'examen du rapport d'activité du ou des médecins de prévention ne relève pas de la compétence du CDAS.

Une journée d'information des membres de CDAS sera organisée en 2014 par les délégués, en coanimation avec le service social pour présenter les orientations actuelles en matière d'action sociale.

Comme l'an dernier vous présenterez cette note d'orientation aux membres de votre CDAS.

Je vous remercie de votre engagement au service de la politique d'action sociale. Je serai par ailleurs tout à fait attentive aux observations et suggestions que votre expérience de terrain vous conduira à me faire.

La Directrice des Ressources Humaines,


Michèle FEJOZ